CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Epreuve d'admission 2eme épreuve orale : Enseignement de l'éducation physique et sportive

SUJET N°64

Durée: 30 minutes (exposé n'excédant pas 10 minutes suivi de 20 minutes d'entretien)

Compétence : Réaliser une performance mesurée **Natation**

Références :

- Bulletin officiel de l'éducation nationale hors-série n°3 du 19 juin 2008.
- Bulletin officiel de l'éducation nationale n°1 du 5 janvier 2012.
- Circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011 parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale n°28 du 14 juillet 2011.

Description de la situation :

Votre classe de CE2 a déjà participé, lors de sa scolarité, à deux modules d'enseignement « activités aquatiques » dans le cadre du parcours obligatoire du savoir nager.

Lors de la première séance, vous constatez que plus de la moitié d'entre eux n'a pas acquis certaines habiletés motrices du palier 2 du savoir nager. Ainsi les élèves ne savent pas faire un plongeon en grande profondeur.

Question posée au candidat :

Vous proposerez une situation que vous ferez évoluer afin que les élèves soient capables de « faire un plongeon en grande profondeur».

Justifierez vos choix